

Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°16

Lundi 10 mai 2021

Maison de l'intercommunalité - Lillebonne



ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège des administrations de l'État

ARS	Emmanuelle MARTIN
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	Guillaume CHRETIEN-Excusé
DIRECCTE Normandie	-
DREAL Normandie	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Nathalie VISTE
Gendarmerie Nationale (27)	Yannick LAVALLEE
Gendarmerie Nationale (76)	-
Police Nationale (76)	Philippe LESAGE, excusé

Préfecture de l'Eure	Monsieur le Sous-Préfet de Bernay, excusé
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre (76)	-
SDIS 27	-
SDIS 76	Grégory GUICHENEY
SIRACED – PC de la Seine Maritime	Ludivine BLOQUEL
Sous-Préfecture du Havre	Vanina NICOLI

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Communauté de communes Roumois Seine	-
Conseil Régional Normandie	-
Caux Seine agglo	Virginie CAROLO – Excusée et représentée par Roger BERGOUGNOUX
Département de l'Eure	-
Département de la Seine Maritime	Muriel MOUTIER-LECERF
Mairie de Lillebonne	Christine DECHAMPS excusée et représentée par Damien AUBE

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée, représentée par Patrick BAUDELLOT
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Carine BOQUET, excusée
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

AEPJR	Jean-Philippe PETIT
Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	Jean-Philippe PUPIN
Axiplast	Abdelatif ELHALLAL
Caux Seine Développement	-
CCI Seine Estuaire	-
Ecochoix	Thierry LECERF
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Éducation nationale	Sandrine DELAUNAY
Énergie Plus	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	-

FCPE	-
Grand Port Maritime de Rouen	-
Hisa Ingenierie	-
France Nature Environnement	-
Logistique France	-
LRBS	-
Oxygène Estuaire	-
PEEP	-
Sonotri	-
Sos Estuaire	-
Trapil	-

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanxeo Elastomères	Bruno DUFOUR, excusé, représenté par Cyrille LESCANNE
Cabot Carbone	-
Eco Huile	Noël RECHER
Esso Raffinage SAS	-
ExxonMobil Chemical France	Hervé BROUHARD - Excusé

Oréade	Bertrand MALUGA
Primagaz	-
EPR	Noël RECHER
Sevede	Hervé LELIEVRE
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	-

Collège des salariés des installations classées

CSE CABOT CARBONE	-
CSE/CSSCT ExxonMobil	Fabien GRAS
CSSCT Esso Raffinage	-
CHSCT Arlanxeo Elastomères	-
Eco Huile	-
Oreade	-
Primagaz	-

EPR	-
CSE Tereos Starch & Sweeteners Lbn	-
CFDT	Luc SAUVAGE
CFE-CGC	-
CFTC	-
CGT	-
FO	-

Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau	Michel REVEILLERE Mathieu BLONDEAU
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée Jérôme CORTINOVIS

Conseil de développement Caux Seine agglo	-
France Chimie	Amandine LAFITTE
UFIP	Marc GRANIER - Excusé

Invités

Caux Seine agglo	Hélène BRIFFAULT Rachel CARDON Maritxu PENEZ
Département de la Seine Maritime	Frédéric LE CAM
DREAL Normandie	Benoît CHEDMAIL, excusé Juliette LE REUN Stéphane MICHEL
ExxonMobil Chemical France	Olivier DUMAS - Excusé
France Chimie	Laure TANKERE

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Patrick LAGO
Oril Industrie	Julien NORMAND - Excusé Caroline POUCHIN Carole ROBIN - Excusée
Plastic Energie	Magalie APARIS Joaquin PINEDA
SIRACED – PC de la Seine Maritime	Mathieu LALLIER
Sous-Préfecture du Havre	Xavier BAUDE

Compte rendu rédigé par Caux Seine agglo, service risques majeurs, validé par les membres du bureau de la CSS présents et par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 5 novembre 2013),
2. Et/ou représentants présents le 10 mai 2021.

ORDRE DU JOUR

- Introduction par Madame Vanina NICOLI, Présidente de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfète du Havre
- Approbation du compte rendu du comité du 12 octobre 2020

1. Administration

- Renouvellement des membres au bureau de la CSS
- Oril industrie

2. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission

- Nouveautés réglementaires par Nathalie VISTE, DREAL Normandie
- Bilan d'activité 2020 de l'inspection des ICPE et objectifs 2021 par Nathalie VISTE, DREAL Normandie

3. Présentation des installations et des bilans d'activité 2020

- Société Oréade, Bertrand MALUGA
- Société Eco Huile, Noël RECHER
- Société EPR, Noël RECHER

4. Préparation de l'exercice PPI de Port-Jérôme

par Ludivine BLOQUEL, Siraced PC

5. État d'avancement du PPRT de Port-Jérôme

- État d'avancement des plans de mise à l'abri, Maritxu PENEZ, AEPJR

6. Vie du territoire

- Présentation du projet Plastic Energy

GLOSSAIRE

AEPJR	Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région	PET	Polytéréphtalate d'éthylène
CSE	Comité social et économique	PMA AE	Plan de mise à l'abri des activités économiques
CSS	Commission de suivi de site	POI	Plan d'opération interne
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer	PPI	Plan particulier d'intervention
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	PVC	Polychlorure de vinyle
IED	Directive sur les émissions industrielles	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
IRMA	Institut des risques majeurs de Grenoble	SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile
PCB	Polychlorobiphényles	Refiom	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

INTRODUCTION PAR MADAME VANINA NICOLI, PRÉSIDENTE DE LA CSS DE PORT-JÉRÔME, SOUS-PRÉFÈTE DU HAVRE

Madame La Sous-Préfète du Havre accueille les membres de la commission de suivi de site de Port-Jérôme. La réunion s'est déroulée toujours en mode Covid avec quelques personnes présentes à la maison de l'intercommunalité et la plupart des membres en distanciel.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DU 12 OCTOBRE 2020

Par omission, le compte rendu n'a pas été approuvé lors de cette CSS. Le compte rendu sera soumis à approbation lors de la CSS du 11 octobre 2021.

1. ADMINISTRATION

- **Renouvellement des membres au bureau de la CSS**

Ce sujet est reporté à un prochain comité.

- **Oril industrie**

Oril Industrie est une entreprise située sur Bolbec. Elle fabrique des principes pharmaceutiques sur deux sites à Bolbec : un au sud, classé Seveso seuil haut, et un plus au nord sur la zone d'activité de Baclair, classé Seveso seuil bas. Ce second site va être étendu et devrait alors passer Seveso seuil haut.

Jusqu'à présent Oril n'était rattachée à aucune CSS, ni à celle des sites isolés de la Seine-Maritime, ni à celle de Port-Jérôme. Compte tenu de sa présence sur le territoire de Caux Seine aggro mais aussi de sa participation active à l'AEPJR, il est proposé que l'entreprise intègre la CSS de Port-Jérôme dans un objectif de cohérence territoriale.

L'ajout d'Oril dans le collège des entreprises implique des changements dans deux autres collèges :

- Collège des collectivités : participation de la ville de Bolbec
- Collège des salariés : invitation d'un représentant du CSE Oril

Le bureau de la CSS est favorable à cette intégration. Aussi, l'entreprise, la commune et les salariés sont invités à participer à la CSS de Port-Jérôme dès la commission de mai 2021.

L'arrêté préfectoral qui définit la composition de la CSS sera mis à jour fin 2021 – début 2022.

Ce sujet n'a pas fait l'objet d'observation particulière des membres de la CSS.

2. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JÉRÔME DEPUIS LA DERNIÈRE COMMISSION

- **Nouveautés réglementaires par Nathalie VISTE de la DREAL Normandie**

Les éléments ont été transmis aux membres de la CSS préalablement à la réunion. Les liens indiqués sont actifs et renvois à l'intégralité du texte.

- Guide de lecture des textes "liquides inflammables" - version 2021 - Partie A

Ce guide fait suite aux évolutions réglementaires après l'arrêté ministériel de septembre 2020. Il vise d'avantage d'installations. Un produit dangereux peut être inflammable, et présenter d'autres caractéristiques (dangereux pour l'environnement ou toxique). Jusqu'à présent, son risque principal le classait dans la nomenclature des ICPE ce qui le soumettait à tel ou tel arrêté ministériel. Ici, l'approche a été modifiée pour ce que ne soit plus la rubrique mais ses propriétés. Les déchets inflammables sont donc concernés par ces textes. Ce guide concerne les installations de stockage en grand réservoir ou les récipients mobiles.

- Guide version du 08/02/21- Entrepôts - Fiche classement

Modification également liée aux évolutions de septembre 2020. Le guide est très détaillé avec des exemples précis pour comprendre comment classer les entrepôts dans la rubrique 1510.

- Avis du 30/12/20 sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols.

Il mentionne les méthodes de référence normalisées pour la réalisation des contrôles en autosurveillance ou par des laboratoires.

- Arrêté du 09/12/20 portant création et organisation du bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels.

Il s'agit là aussi de textes post Lubrizol – Normandie Logistique avec la création d'un bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels. Ce service a compétence nationale et sera placé sous l'autorité du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable (et non pas sous compétence de la DREAL).

- **Bilan d'activité 2020 de l'inspection des ICPE**

Sur le périmètre de la CSS de Port-Jérôme, 37 visites ont été réalisées en 2020. Ce sont des visites issues de la déclinaison du programme pluriannuel de contrôle (issu du guide national). Les établissements de la CSS sont des établissements prioritaires qui doivent être vus au minimum une fois par an. Certaines entreprises de Port-Jérôme sont concernées par le risque accidentel et le risque chronique ce qui explique leur grand nombre de visites.

La crise sanitaire a également impacté les fréquences de contrôle sachant que les objectifs sont à la hausse en matière de surveillance des installations.

Les constats réalisés sont de 4 catégories :

- Les non-conformités réglementaires majeures qui peuvent conduire à des suites administratives et/ou pénales.
- Des écarts réglementaires : il y a un non-respect de la réglementation qui ne présente pas un caractère grave et peut être résorbé rapidement. Il est alors demandé à l'exploitant de se remettre en conformité dans un délai donné. Les corrections sont vérifiées par l'inspection.
- Des constats amènent à demander des informations complémentaires à l'exploitant avec un délai pour y répondre. Ce sont généralement des demandes nécessaires si on se trouve dans une situation d'écart ou lorsque des réponses n'ont pu être apportées pendant la visite.
- Les observations portées à la connaissance de l'exploitant qui la responsabilité d'une réponse adéquate. Ces points peuvent faire l'objet de nouveaux contrôles lors de visites ultérieures.

Il n'y a pas d'objectifs en termes de sanctions ; elles sont proposées parfois mais il y en a rarement.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers par la DREAL, il y a eu un dossier porté par Esso Raffinage sur un nouveau four et la modification de l'unité PAO, ainsi que la modification de l'alimentation du vapocraqueur par EMCF.

Il y a eu ensuite des examens des études de danger ou notices de l'examen et les dossiers de réexamen IED. Il y a eu ensuite des examens des études de danger ou notices de l'examen et les dossiers de réexamen IED. Il s'agit là de l'application des directives européennes Seveso et IED. Les exploitants ont l'obligation de remettre une notice réexamen tous les 5 ans à la DREAL. Ces dossiers peuvent mener à des modifications de l'arrêté préfectoral. L'instruction est associée quasi systématiquement à une inspection pour vérifier que les dispositions sont bien mises en place.

Certains arrêtés font référence à la mise en place des canisters par les entreprises en cas d'accident.

Les liens hypertextes du document sont actifs aussi et renvoient sur le site internet de la Préfecture. À terme, ils renverront sur le site internet Géorisques qui recensera tous les éléments publics et communicables se rapportant à l'entreprise : mise en demeure, ...

Thierry LECERF s'interroge sur les inspections et le pourcentage de non-conformité en 2020. Nathalie VISTE explique que les écarts réglementaires représentent 21 visites sur les 37 réalisées. Dans le rapport complet, visite par visite, on retrouve le nombre d'écarts.

- **Objectifs 2021 de la DREAL Normandie**

L'instruction du gouvernement du 15 décembre 2020 est l'outil utilisé pour décliner le programme des visites et des instructions pour 2021. Différents types d'actions y sont listées : les actions pérennes et les actions thématiques particulières pour 2021.

Les actions pérennes sont des actions retrouvées chaque année sur le sujet de mission de police des installations classées :

- Programme pluriannuel (obligation minimum de contrôle sur les différents sites) alors il peut y avoir des visites programmées ou non programmées déclenchées par exemple sur incident ou sur plainte,
- Instruction des demandes d'autorisation et d'enregistrement à réaliser dans des délais prévus pour que la phase d'instruction soit la plus courte possible.

D'autres sujets concernent moins le champ de la CSS de Port-Jérôme.

Dans les actions thématiques prioritaires systématiques :

- L'action bande des 100m autour des sites Seveso découle aussi de Lubrizol - Normandie Logistique : l'objectif est d'y contrôler toutes les installations classées,
- Action de contrôle des ammonitrates dans les coopératives agricoles et les ports maritimes et fluviaux,
- Biodiversité dans les parcs éoliens en particulier en outre-mer,
- Et des actions thématiques prioritaires au choix.

Il est également possible de définir des actions d'initiative régionale pour la réalisation d'actions coup de poing ou contrôle renforcé. Ce type d'action a porté en 2020 sur les bâtiments de stockage.

Il peut enfin y avoir des actions spécifiques locales qui complètent le programme des visites : exercices POI inopinés, plan de modernisation des installations (vieilles des bacs), surveillance environnementale, application des textes de stockage de liquides inflammables (autonomie/non autonomie).

Thierry LECERF s'interroge sur le développement des visites inopinées

Nathalie VISTE précise qu'il y a eu des visites inopinées. Ce n'est pas une importante proportion, généralement 10 à 20 % des inspections réalisées sur une année sont inopinées. Il existe aussi des exercices POI inopinés. Sur les actions coup-de-poing, certaines actions sont faites justement pour être déclinées en inspections inopinées comme celles sur les bâtiments de stockage. Les exploitants ne sont pas prévenus. Mais cela reste une part plutôt faible des inspections qui sont réalisées.

Thierry LECERF poursuit sa question sur l'augmentation de cette part de visites inopinées.

Nathalie VISTE indique ne pas avoir d'objectifs d'augmentation de cette typologie de visites. Tout dépend du sujet à aborder. Par exemple, sur un exercice POI, la DREAL peut chercher à tester la réaction non programmée de l'exploitant donc elle tient à ce que cela soit fait en inopiné. Par contre, ce n'est pas pertinent de faire une visite inopinée sur une notice de réexamen de l'étude de dangers car cela nécessite une préparation coté exploitant de la vérification documentaire. L'inspection risque d'être incomplète à la fin. Donc c'est vraiment en fonction du sujet retenu.

L'inopiné est intéressant pour contrôler la quantité de produit qu'il y a dans un bâtiment de stockage à l'instant t, ou vérifier que les installations de protection incendie fonctionnent réellement.

Il y a aussi des inspections qui sont faites par exemple sur les aires de stockage de déchets au sein d'un site qui ne traite pas forcément. La visite inopinée est là aussi intéressante pour constater que les déchets sont bien triés, stockés sur des aires étanches ...

Il n'y a pas d'objectifs de faire plus de visites en inopinées.

3. PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS ET DES BILANS D'ACTIVITÉ 2020

- **Société Oréade, Bertrand MALUGA**

Le responsable de l'usine Oréade a changé suite au départ de Gwenaël Mahieux parti vers d'autres missions notamment internationales.

Le site emploie 31 personnes. Côté sécurité, il n'y a eu aucun accident de travail avec arrêt. Le site a été récompensé au niveau national par le groupe Suez pour ses 3 dernières années de très bons résultats sécurité.

Le mécanisme du contrat donc avec le Sevede est une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2030.

La capacité de traitement se compose de 2 lignes d'incinération pour 13t de déchets par heure ce qui représente une autorisation préfectorale 207 500 t par an.

Près de 203 000 tonnes de déchets ont été réceptionnées en 2020 et une incinération de près de 200 000 tonnes de déchets. Lors des phases d'arrêt, 3 255 tonnes ont été envoyées vers des installations d'incinération ou de stockage.

Il existe une double valorisation de la vapeur : une valorisation partie en électricité pour 10 650 MWh et une partie vapeur directement vendue à Tereos pour 295 000 MWh de vapeur.

Les mâchefers sont valorisés pour 43 000 tonnes ainsi que l'acier (2 057t) et l'aluminium (1 500t). Les mâchefers sont valorisés dans une installation du groupe Suez, Val Estuaire près du Havre.

Pour le traitement des fumées, le site utilise 3 produits distincts : du bicarbonate de sodium pour traiter les gaz acides, le charbon actif pour traiter les dioxines et furanes, et l'ammoniaque dans le catalyseur pour traiter les NOx.

Cendres et Refiom sont les résiduels de l'incinération des déchets puisque cela représente pour les 2 cumulés, 3,6% du tonnage entrant.

Par rapport à l'année 2019, il est à noter une très grande stabilité des chiffres clés.

Il y a eu un ralentissement en février et mars 2020 lors des phases d'arrêt technique. Lors de l'annonce du 1^{er} confinement, en mars 2020, le site était en arrêt total. Les effets du Covid se sont fait sentir en avril 2020 avec peu d'apport ce qui a conduit à un second arrêt d'unité car il n'y avait plus de déchets. Le second confinement de novembre 2020 s'est lui aussi fait sentir. Pour éviter de ralentir l'usine, des déchets gérés par le groupe Suez ont alimenté l'usine pour un rendement maximum.

Les disponibilités des 2 lignes ont été de 90% pour l'une est 93% pour l'autre. Le groupe turbo-alternateur a eu une disponibilité de 92% sur l'année.

La vente principale de vapeur vers Tereos témoigne là aussi d'une baisse d'activité en février - mars pour cause de maintenance, puis un ralentissement lié à Covid. Il y a eu aussi une panne sur le réseau vapeur en septembre. La vente d'électricité a le même profil.

Des autocontrôles des rejets dans l'environnement sont réalisés en mode continu. Les résultats sont conformes à la réglementation.

2 fois par an, un contrôle est réalisé par un laboratoire extérieur agréé : la conformité est totale.

2 jauges sont installées autour de l'usine donc sur Lillebonne et Radicatel : il n'y a pas d'évolution significative depuis que ce suivi est réalisé c'est à dire depuis le démarrage de l'usine.

En matière d'eau, il n'y a pas de rejet d'eau industrielle, tout est recyclé. Seules les eaux de voirie et de toiture sont traitées et contrôlées 2 fois par an par un laboratoire extérieur. Il n'y a pas de changement significatif par rapport aux années précédentes. On retrouve un peu de charges en matières organiques et matières en suspension mais cela est dû à l'environnement du site avec des feuilles qui tombent.

Il y a également 3 piézomètres pour contrôler les eaux souterraines. Là aussi, il n'y a pas de modification par rapport aux années précédentes.

Il est à noter en synthèse que le site n'a pas eu de cas Covid direct. Un plan de continuité d'activité a été mis en place afin de maintenir le service public de traitement des déchets. Il n'y a pas eu d'incidents techniques significatifs.

Le site est conforme à l'arrêté préfectoral tant sur ses émissions atmosphériques que pour leurs rejets en eaux.

La présentation n'a pas fait l'objet d'observation particulière des membres de la CSS. Madame la Sous-préfète souligne l'absence de cas Covid dans l'usine.

- **Société Eco Huile**

Eco Huile est une activité de régénération d'huiles minérales usagées en provenance des activités de la réparation automobiles, des transporteurs, agriculteurs, collectivités locales et industrielles. Le procédé comprend une partie contrôle à réception au cours de laquelle sont vérifiés les paramètres (teneurs en eau, présence de PCB, éventuels contaminants qui rendraient impossible la régénération notamment la présence d'esters ...).

Les huiles usagées subissent une première distillation atmosphérique : sont extraites des huiles usagées l'eau ainsi que la fraction légère. En effet, dans les moteurs thermiques, il y a toujours une fraction du carburant qui passe dans l'huile. Cela représente 3% du volume rentrant.

S'en suit une distillation sur une colonne sous vide dans laquelle sont séparés la partie la plus lourde des huiles usagées de la partie plus légère qui elle va être dirigée dans une colonne de condensation sous vide. Les différents grades sont ainsi obtenus. Une fraction dans une colonne de condensation sous vide. Les différents grades sont ainsi obtenus. Une fraction du gasoil est également récupérée à cette étape. Ce gasoil est impropre à la consommation en l'état, il fait l'objet d'une désulfuration hors site avant d'être remis dans le circuit commercial.

Pour l'année 2020, le site a reçu 42 000 t d'huiles usagées ce qui est un peu moins qu'en 2019. L'effet Covid s'est là aussi fait ressentir : certains détenteurs d'huiles usagées ont momentanément interrompu leur activité. Ces 42 000 t d'huile sont issues pour partie de la propre activité de collecte d'Eco Huile : l'entreprise est aujourd'hui agréée dans 42 départements sur tout le territoire et est devenue le 3^{ème} collecteur français.

Le niveau de réception n'a pas permis de faire fonctionner l'usine de manière continue. L'usine a fonctionné à 23% de sa capacité durant l'année 2020 en traitant 28 000 tonnes sur les 42 000 reçues sachant qu'en fin d'année le stock s'élevait à 12 000 tonnes. Le site fonctionne donc par campagne de 10 à 18 000 tonnes.

En 2020, le site d'Eco Huile n'a pas fait l'objet d'acte administratif particulier hormis une instruction du dossier de réexamen transmis dans le cadre de la directive IED et les meilleures techniques disponibles pour le secteur du traitement des déchets.

Les seuls rejets aqueux sont constitués des eaux pluviales, éventuellement de quelques eaux de lavage. Les eaux industrielles issues du process sont traitées sur le site EPR voisin. Un contrôle inopiné a été effectué par un laboratoire mandaté par la DREAL. Des analyses trimestrielles sont également effectuées par l'agence de l'eau. Le laboratoire du site fait également des analyses journalières. Des analyses mensuelles sont réalisées pour la prévention du risque de légionnelles sur les tours aéroréfrigérantes.

Le rejet atmosphérique est issu des chaudières de production de vapeur et de mise en température du fluide caloporteur. Ces deux chaudières fonctionnent au gaz naturel. Les analyses réalisées durant l'exercice 2020 par un laboratoire externe ont mis en évidence un respect des valeurs limites de rejet imposées.

Les eaux souterraines font l'objet d'analyses semestrielles. Les résultats ne mettent pas en évidence d'évolution particulière. Il n'y a donc pas de modification de la situation.

Il n'y a pas eu d'accident d'exploitation ni d'accident du travail en 2020.

La présentation n'a pas fait l'objet d'observations particulières des membres de la CSS.

- **Société EPR**

Le site EPR ex Scori acquis en juillet 2016, exploite les activités qui existaient auparavant. Elles consistent au traitement d'eaux souillées, des huiles solubles, et valorisation de déchets et résidus d'hydrocarbures ...

EPR emploie 16 personnes, un recrutement est prévu en 2021.

Aucun accident n'est à déplorer en 2020 sur le personnel ou les entreprises extérieures. Il n'y a pas eu de cas de Covid.

L'entreprise a transmis à l'administration un complément au dossier de réexamen pour la partie évapo incinération qui relève du Bref incinération de déchets dangereux. Le site a fait l'objet d'une visite d'inspection sur le respect des meilleurs techniques disponibles applicables au secteur du traitement des déchets. Aucune non-conformité n'a été constatée mais simplement 9 observations.

40 630t de déchets ont été réceptionnés sur le site soit un recul de 3 500t par rapport à 2019. Ceci s'explique par le premier confinement de mars 2020, en particulier sur l'activité de valorisation matière des hydrocarbures. Le volume traité par les autres activités est sensiblement identique à celui de 2019.

Les principaux déchets produits par le site sont issus de l'unité d'évapo incinération. Ce sont des résidus qui ne sont pas incinérés sur site mais qui sont expédiés vers des installations externes comme des cimenteries.

Les déchets réceptionnés sur le site proviennent pour plus de la moitié de Normandie, et pour 40% des régions limitrophes. Des refus de réception ont été prononcés (point éclair non conforme >55°, pH non autorisé (entre 4 et 12) et critères techniques de viscosité ou de densité).

La station d'épuration biologique procède à des rejets en Seine après contrôle permanent par le laboratoire sur site. Le site a également fait l'objet d'un diagnostic du suivi régulier des rejets imposés par l'agence de l'eau. Les résultats des mesures restent inférieurs aux seuils fixés par l'arrêté préfectoral grâce aux performances de la station. La qualité de l'effluent a été améliorée concernant les matières en suspension qui étaient une problématique sur les années précédentes.

Les eaux souterraines sont surveillées une fois par an. Il n'y a pas d'évolution significative. La particularité du site est de se trouver sur une nappe superficielle captive située à l'intérieur d'une barrière de confinement d'une profondeur de 7m.

Les rejets atmosphériques sont issus de l'unité d'évapo incinération. Ils sont encadrés par un arrêté qui évoluera compte tenu de l'application des MTD du Bref incinération. Le rejet fait l'objet d'une surveillance continue par le site, de 2 contrôles semestriels par un laboratoire externe, et de mesures en semi continu de dioxines et furanes. Il n'y a pas de dépassement des valeurs limites de rejet constaté.

Atmo Normandie a mis en place une surveillance de l'impact des retombées autour de l'incinérateur. Le rapport 2020 est en cours de rédaction. Le bilan 2019 a été réalisé suite à 2 périodes d'analyses (janvier-mars et août-octobre). Cette seconde période avait lieu pendant l'arrêt annuel de l'incinérateur. Les concentrations en Mn et Zn dans les retombées sont plus importantes que les autres métaux, cependant aucun dépassement du percentil 95 n'est constaté (il n'existe ici pas de seuil dans l'environnement).

Thierry LECERF s'interroge sur les déchets dangereux et leur devenir.

Il s'agit de déchets dangereux qui sont valorisés car ils contiennent une fraction énergétique valorisable en cimenterie.

4. PRÉPARATION DE L'EXERCICE PPI DE PORT-JÉRÔME, PAR LUDIVINE BLOQUEL, SIRACED PC

Cet exercice a déjà fait l'objet d'une présentation lors de la précédente CSS. Initialement prévu le 3 décembre 2020, il a été décalé en raison de la situation sanitaire.

Le scénario prévoit qu'un évènement se produisant au sein d'ExxonMobil conduise au déclenchement du document de planification, le PPI.

L'évènement majorant est un aléa toxique avec un rayon danger d'un peu plus de 3 kilomètres.

Les modalités restent inchangées : il s'agit toujours d'un exercice de terrain avec participation de la population.

L'objectif de ce petit point aujourd'hui est de faire part de la date de l'exercice même si un certain nombre de communications ont déjà été réalisés. L'exercice aura donc lieu finalement le jeudi 1^{er} juillet selon les mêmes modalités.

Une réunion publique se tiendra le lundi 17 mai 2020 à 18h en présence de Madame la Sous-Préfète et Madame CAROLO-LUTROT, la présidente du Caux Seine agglo pour présenter cet exercice directement à la population. Cela sera aussi l'occasion de présenter les risques industriels, le PPI et échanger avec les internautes puisque cette réunion publique aura lieu en virtuel via la chaîne YouTube¹.

Un retour d'expérience sera effectué lors de la prochaine CSS.

Patrick BAUDELOT questionne sur la date du 1^{er} juillet.

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour organiser l'exercice à cette date. Mais si la situation sanitaire venait à se dégrader, la question serait réétudiée, notamment les objectifs d'exercice pour éventuellement réduire la voilure. L'exercice est très attendu par l'ensemble des services et structures.

Frédéric LE CAM indique que le grand oral du bac se tiendra à cette période.

Il n'y a pas de lycée à Port-Jérôme sur Seine. Lillebonne devrait être peu impactée par l'exercice, le lycée sera accessible. Pour la correction des copies du brevet à Port-Jérôme sur Seine, le rectorat, les chefs d'établissements et professeurs ont été informés.

Rachel CARDON indique que la distribution de la plaquette PPI a été effectuée sur toutes les communes. Patrick BAUDELOT précise que dans le cas de Port-Jérôme sur Seine, la distribution est faite fin mai début juin par l'intermédiaire de la réserve communale de sécurité civile. Cela permettra de rencontrer un maximum de personnes et expliquer les mesures préventives de vive voix.

5. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PPRT DE PORT-JÉRÔME

- **État d'avancement des plans de mise à l'abri, par Maritxu PENEZ, AEPJR**

Les entreprises avaient 5 ans à compter du 7 août 2014 pour établir leur plan de mise à l'abri dès lors qu'elles sont situées en zone grisée, rouge ou bleu foncée.

L'AEPJR est la structure de coordination du PPRT. Elle organise donc chaque année une réunion à l'attention de toutes les entreprises présentes sur la plateforme industrielle, qu'elles soient ou non dans l'obligation de disposer d'un plan de mise à l'abri. C'est vraiment un objectif de développer une culture globale de la sécurité et pas uniquement se concentrer sur les entreprises qui ont cette obligation. Ce plan s'applique au risque technologique mais il pourrait très bien être utilisé à d'autres fins comme lors de tempêtes ou de fortes pluies.

L'AEPJR réalise également un accompagnement des entreprises avec du retour d'expérience et de l'explication de texte.

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=5WeF6tRuELU>

Un exercice du plan de communication d'urgence est organisé chaque année début décembre. C'est une partie du plan de mise à l'abri : l'entreprise Seveso seuil haut qui a un événement sur son site prévient ses voisins tout comme elle prévient la préfecture, la mairie concernée ... Les entreprises riveraines sont alors libres de tester à ce moment-là leur plan de mise à l'abri.

45 entreprises sont concernées sur les 79 recensées sur la plateforme industrielle. Au 31 décembre 2020, 23 PMA-AE ont été établis soit +7 en 2020. Un peu plus de la moitié des entreprises a donc réalisé son plan. Les avancées se font à petit pas mais la prochaine étape pourrait concerner un groupe d'entreprises qui utilisent les mêmes locaux.

Des entreprises ont fait le choix de ne pas faire de PMA AE : soit parce que ce sont des sites à fréquentation non permanente ou c'est le cas d'une entreprise Seveso qui n'est pas concernée par l'obligation car elle est assez éloignée des autres. Pour un événement naturel, cette entreprise Seveso déclencherait son POI qui intègre souvent ces événements.

Plusieurs entreprises ont fait le choix d'acquérir des containers adaptés à une mise à l'abri mais aussi pour un usage quotidien (zone de restauration, vestiaires ...). Cet investissement a permis indirectement une amélioration des conditions de travail pour certaines entreprises.

En 2021, la prévision est de 7 PMA supplémentaires.

Plusieurs exercices d'application seront proposés : lors de l'exercice du 1^{er} juillet, pour tester à minima les premiers moments de la mise à l'abri, et l'exercice des plans de communication d'urgence.

Pour information, l'AEPR et Caux Seine agglo sont intervenus lors des « Rendez-vous majeurs² » organisés par Amaris et l'Ineris (ex assises nationales des risques technologiques). L'objectif est de montrer le partenariat local établi entre les entreprises, les collectivités et les services de l'État.

L'AEPR est également invitée en octobre par l'Irma à Grenoble car les plans de mise à l'abri sont encore peu développés en France.

Jean Philippe PETIT souligne l'engagement des entreprises même s'il reste encore du travail. L'objectif de la mise en place des PMA était août 2019. La coordination doit donc se poursuivre. Les fiches réflexes et autres supports ont été harmonisés avec ceux du Havre afin d'aider les entreprises de façon simple et pragmatique.

6. VIE DU TERRITOIRE

- **Présentation du projet par Plastic Energy**

Plastic Energy est une société dont le siège social est basé en Angleterre avec une entité également enregistrée au Havre.

Il s'agit du leader industrie du recyclage chimique qui utilise une technologie brevetée depuis maintenant 10 ans et basée sur le concept de la conservation anaérobique thermique. Il s'agit du leader industriel du recyclage chimique qui utilise une technologie brevetée depuis maintenant 10 ans et basée sur le concept de la conservation anaérobique thermique. Elle permet un recyclage chimique des plastiques qui ne le sont pas aujourd'hui. Ces plastiques sont aujourd'hui envoyés en décharge ou sont incinérés car ils ne peuvent pas être recyclés mécaniquement.

2 usines de génération 0 sont déjà opérationnelles en Espagne à Séville et à Almería. D'autres projets de génération 1 sont en cours notamment en France près de Grandpuits et en Hollande. Le projet de Port-Jérôme sera une génération 2.

Le process consiste en une conversion anaérobique thermique qui transforme les polymères en monomères. Le produit final est ensuite renvoyé vers une usine pétrochimique qui va les transformer en plastique. Localement, l'entreprise sera implantée sur un terrain appartenant à ExxonMobil.

² Replays : <https://www.rendezvousmajeurs.com/replays>

C'est la création d'une économie circulaire qui réduit la dépendance au pétrole en remplaçant la matière première par des déchets plastiques. L'unité permet de stimuler l'économie locale en construisant de nouvelles unités, en créant des emplois locaux.

Les plastiques sont chauffés et fondus à très haute température afin de casser les chaînes de polymères pour former des monomères. Les monomères sont évacués sous forme de vapeur puis condensés dans la colonne de condensation. Les vapeurs de cette colonne sont réutilisées au sein du procédé pour chauffer le réacteur. L'huile pyrolysée appelée Tacoil est le produit fini transféré chez ExxonMobil.

La capacité de traitement des plastiques en fin de vie est estimée à 25 000 t par an.

Certains plastiques comme le PET ou le PVC, ne sont pas souhaités car ils apportent des contaminants qui perturbent la réaction de pyrolyse.

Pour chaque tonne de déchets plastiques recyclés chimiquement, sont produits 850 litres de Tacoil ce qui permet de remplacer l'huile d'origine fossile utilisée dans le craqueur industriel.

Le dossier de demande d'autorisation a été déposé pour 4 lignes avec chacune 3 réacteurs. La capacité pourra évoluer par la suite pour une cinquième ligne.

Le gaz naturel est simplement utilisé en phase de démarrage car la chaleur produite dans les oxydateurs thermiques est ensuite valorisée dans le procédé. Il n'y aura qu'un seul point de rejet par cheminée.

Les déchets plastiques arrivent sous la forme de pellets secs. Ils sont acheminés par poids lourds et transférés dans un silo. 1 500 camions sont prévus par an soit 5 à 6 camions par jour ouvré.

Ces plastiques sont peu susceptibles de générer des odeurs. Une fois dans les silos, le système est fermé pour limiter l'impact odeur.

Vu le niveau de bruit ambiant, les équipements de l'unité de pyrolyse ne devraient pas être audibles.

Le procédé nécessite une consommation de 235 m³ d'eau par jour. Une réutilisation de l'eau industrielle est réalisée sur le site dans le procédé après traitement dans une station dédiée. Le site sera équipé d'une tour aéroréfrigérante conforme à la réglementation ICPE.

Le bilan carbone montre un bilan positif : pour 1 tonne de plastique produit de manière traditionnelle 2 tonnes de CO₂ sont économisées par le procédé de Plastic Energy.

L'étude de dangers démontre que sur les 35 phénomènes dangereux identifiés, 23 sortent des limites du site. Les risques proviennent essentiellement du stockage du Tacoil. Des mesures de maîtrise des risques seront mises en place.

Les stockages de Tacoil sont inertés à l'azote ce qui permet de limiter les vapeurs de Tacoil dans les cuves. Le site disposera d'un POI. Les périmètres de dangers ne sortent pas des périmètres actuels du PPRT de Port-Jérôme.

Les travaux débuteront au quatrième trimestre 2021 pour une livraison en 2023³. La mise en exploitation est prévue en février 2023.

31 emplois directs seront créés et les emplois indirects sont estimés à 200.

Hélène BRIFFAULT s'interroge sur le stockage temporaire des déchets sur site et leur évacuation.

Plastic Energy précise que les résidus solides carbonés (CHAR) seront stockés dans des containers et la boue de décantation du Tacoil (TAR) sera stockée dans des bidons. Pour l'instant, l'entreprise est en pourparlers avec des entreprises pour leur évacuation et traitement.

Thierry LECERF qui a participé à l'enquête publique demande des précisions sur les rejets dans la rivière du commerce qui passe à proximité ainsi que sur les odeurs qui sont des nuisances importantes pour les riverains.

³ Les dates indiquées ont été mises à jour lors de la rédaction du présent compte rendu. NDLR

L'entreprise s'est engagée à n'avoir aucun rejet non traité dans la rivière. Toute l'eau de pluie arrivant sur le site sera récupérée à travers un système d'égout et de drainage avant d'être envoyée dans un bassin muni d'un débourbeur avant évacuation dans le fossé. Toutes les cuves sont sous rétention. Et la partie procédé est bétonnée pour empêcher les infiltrations.

Thierry LECERF craint que cela ne fonctionne pas toujours en particulier le séparateur d'hydrocarbures.

Plastic Energy précise que la sélection du débourbeur tiendra compte du niveau d'hydrocarbures afin qu'il empêche toute pollution. Il y aura un contrôle de la situation et des inspections régulières pour s'assurer du bon maintien des équipements

En matière d'odeurs, le processus est en système fermé depuis la réception des matières jusqu'au procédé. La station de traitement des eaux peut potentiellement être à l'origine d'odeurs. Un état initial des odeurs sera réalisé lors du lancement du processus. Des systèmes seront installés s'il faut améliorer le système.

Annie LEROY a étudié le dossier. Elle souhaite avoir des précisions, Plastic Energy y répond :

- Sur deux cuves indiquées sur le plan : ce sont des cuves de défense incendie.
- Sur le fournisseur des pellets : des pourparlers sont en cours avec diverses compagnies mais le contrat n'a pas encore été établi. La matière première doit provenir localement de la Région voire de la région des Hauts de France.
- Sur le devenir du Tacoil en cas d'arrêt prolongé d'ExxonMobil : 4 cuves de stockage seront installées. Il est également possible de décharger le Tacoil dans des camions pour le transférer sur d'autres sites. Les longs arrêts pour maintenance sont programmés par ExxonMobil tous les 7 ans. L'objectif principal est bien sûr de transférer le produit à ExxonMobil.
- Sur l'installation industrielle, le nombre d'oxydateurs et de cheminée : il y a bien deux oxydateurs thermiques et une cheminée.

Jean Philippe PETIT précise que les arrêts de la plateforme pétrochimique ont lieu tous les 7 ans pendant 2 mois. Plastic Energy apportera 1% de l'alimentation annuelle du vapocraqueur. Lors des arrêts, ExxonMobil pourra poursuivre la réception du Tacoil sur son site.

Hervé LELIEVRE s'interroge sur l'origine des matières premières à savoir ordures ménagères ou d'origine industrielle.

Plastic Energy explique que le processus a une préférence pour les déchets ménagers. Les déchets en préférence sont les LPDE, HDPE, PP et PS.

Roger BOURGOUGNOUX demande des précisions sur la température du processus et sa pression.

Le procédé pourra aller jusqu'à 400 °C à pression inférieure à 2 bars pour le réacteur.

Nathalie VISTE indique que le dossier complet est consultable sur le site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Madame la Sous-Préfète remercie chacun pour sa participation. L'ensemble des services va finaliser la préparation de l'exercice qui fera l'objet d'un retour d'expériences qui sera intéressant pour compléter les documents, la conception de l'urgence ...